Nations Unies S/PV.7217



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7217e séance

Mardi 15 juillet 2014, à 10 heures
New York

Président :	M. Gasana	(Rwanda)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	Mme King
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	Mme Ogwu
	République de Corée	M. Hahn Choonghee
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Shearman
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa septième session (S/2014/67)

14-46721 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa septième session (S/2014/67)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Vladimir Drobnjak, Représentant permanent de la Croatie et ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Antonio de Aguiar Patriota, Représentant permanent du Brésil et Président de la Commission de consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/67, qui contient le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa septième session.

Je donne maintenant la parole à M. Drobnjak.

M. Drobnjak (Croatie) (*parle en anglais*) : Au nom des membres de la Commission de consolidation de la paix, je suis heureux de présenter le rapport de la Commission sur les travaux de sa septième session, qui est publié sous la cote S/2014/67. Le rapport rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies effectué en 2010 (S/2010/393, annexe). Il est articulé autour des trois fonctions principales de la Commission, à savoir sensibilisation et maintien de l'attention, mobilisation de ressources et renforcement de la cohérence. Je voudrais souligner un certain nombre de questions évoquées dans le rapport qui mérient particulièrement l'attention du Conseil.

Premièrement, la Commission continue de mettre un accent particulier sur les moyens de mettre à profit la richesse d'expérience et la diversité des capacités que peuvent offrir ses membres à l'appui des objectifs de consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour. Cela a constitué l'une des conclusions principales de l'examen de 2010. Au cours de la période considérée, un accent supplémentaire a été mis sur l'engagement de l'aide des membres de la région et de la sous-région à l'appui du processus de consolidation de la paix, au Burundi, en République centrafricaine et en Guinée-Bissau. Cela restera une priorité importante de la Commission.

Deuxièmement, la Commission reconnaît encore que sa composition doit également définir la nature et la portée de son rôle consultatif auprès des organes principaux de l'ONU. Je note avec satisfaction que grâce aux efforts du Rwanda et à son engagement au cours de l'année écoulée, la période considérée a été marquée par des progrès conséquents en ce qui concerne la formulationdes modalités pratiques de l'interaction informelle entre la Commission et le Conseil de sécurité. L'évolution de la pratique consistant à faire coïncider le calendrier des visites effectuées par la Commission sur le terrain et l'examen périodique des mandats des missions par le Conseil s'est avérée particulièrement utile. Et pourtant, l'on peut encore améliorer les choses. Étant donné l'action que mène la Commission dans toute une série de situations d'après-conflit, une plus grande clarté s'impose tout particulièrement au sein du Conseil en ce qui concerne les points forts et les limites de la Commission pour chaque contexte donné. Les membres de la Commission qui sont également membres du Conseil de sécurité peuvent jouer un rôle primordial pour faire en sorte que le Conseil soit en mesure de tirer plus efficacement parti de la composition unique en son genre et des activités d'information de la Commission.

Enfin, l'action de la Commission au Burundi, en République centrafricaine, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone lui rappelle constamment que la paix est un processus semé d'embûches typiquement spécifiques au contexte donné. Notre engagement prend donc diverses formes aux différentes phases des activités de consolidation de la paix. Je voudrais souligner les points suivants en ce qui concerne les trois fonctions de la Commission.

Premièrement, l'action que la Commission a menée auprès des pays inscrits à son ordre du jour au cours de l'année écoulée confirme que sa fonction d'accompagnement dépend au premier chef du niveau d'engagement dont font montre les interlocuteurs nationaux et de la qualité de la réaction internationale en appui à cet engagement. C'est pourquoi la Commission ne cesse d'encourager la responsabilité et l'engagement

mutuels entre les pays inscrits à son ordre du jour et leurs principaux partenaires.

Deuxièmement, tout en continuant d'accorder la priorité à sa fonction de mobilisation des ressources, la Commission de consolidation de la paix ne cesse de répéter qu'elle ne constitue pas un mécanisme de collecte de fonds viable. Au contraire, en tant qu'organe intergouvernemental, la Commission est une plateforme permettant de souligner la nécessité de mettre à disposition en temps utile des ressources ciblées, surtout en cas de crise comme en République centrafricaine et en Guinée-Bissau, où lorsque des pays sont à la veille d'événements cruciaux, comme les élections qui ont eu lieu en Guinée l'année dernière et en Guinée-Bissau cette année. La synergie accrue que nous avons créée avec le Fonds pour la consolidation de la paix a rendu possibles ces interventions en temps opportun.

Troisièmement, remédier au fait que certains programmes se font concurrence et que les activités de consolidation de la paix manquent de cohésion demeure l'un des principaux objectifs de la Commission. La Commission s'acquitte de sa fonction de renforcement de la cohérence en encourageant une plus grande attention aux possibilités stratégiques à saisir et en signalant les lacunes stratégiques concernant les priorités en matière de consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour. La complémentarité des rôles de la Commission et des hauts responsables de l'ONU sur le terrain est un facteur clef pour garantir la cohérence de nos messages et de nos actions. C'est ce qui ressort de plus en plus clairement de l'action que la Commission a menée auprès du Burundi, de la Guinée-Bissau et de la Sierra Leone l'année dernière.

Le passage de missions politiques et de sécurité des Nations Unies à des équipes de pays axées sur le développement met en lumière la corrélation qui existe entre les trois principales fonctions de la Commission de consolidation de la paix. En 2013, la Commission s'est prononcée en faveur du retrait puis de la fermeture du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. La transition d'une présence des Nations Unies à une équipe de pays a permis à la Sierra Leone d'entrer dans une nouvelle phase de transformation en vue de garantir son développement socioéconomique.

Le Conseil a également demandé à la Commission d'apporter son appui à la transition programmée du Bureau des Nations Unies au Burundi, où la dynamique et les besoins sont très différents de ceux qui prévalaient en Sierra Leone. Le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience a décidé de se consacrer en 2014 au recensement des domaines où la Commission de consolidation de la paix peut utiliser efficacement la combinaison adéquate de ses trois fonctions essentielles pour appuyer les transitions des missions mandatées par le Conseil de sécurité.

Reconnaissant l'importance de la contribution des femmes à la consolidation de la paix, la Commission a examiné, au cours de la période considérée, les thèmes de la revitalisation économique et de la réconciliation nationale en tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les deux cas. Un partenariat établi avec ONU-Femme a permis à la Commission d'étudier le rôle réformateur des femmes dans les sociétés sortant d'un conflit. Une manifestation de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes aux fins de la consolidation de la paix a été organisée en septembre 2013, sous la présidence de la Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Croatie. Cette manifestation a été sanctionnée par une déclaration politique réaffirmant l'attachement des membres de la Commission à l'émancipation économique des femmes aux fins de la consolidation de la paix. Une réunion du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, tenue en décembre, a aussi réaffirmé qu'il importait de prendre en compte la problématique homme-femmes dans la planification, l'établissement des priorités, ainsi que l'élaboration et l'exécution des processus de réconciliation nationale.

La Commission a tenu sa toute première session annuelle de fond le 23 juin. La décision d'organiser des sessions annuelles a été prise pendant la période considérée dans le rapport, dans le but d'améliorer la contribution de la Commission à l'élaboration de politiques intergouvernementales dans des domaines susceptibles d'améliorer la qualité des services offerts aux populations des pays sortant d'un conflit. La première session annuelle a mis en lumière le pouvoir particulier qu'a la Commission de réunir les États Membres, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et la société civile. Elle a également confirmé la spécificité de la Commission en tant que plateforme permettant d'explorer le caractère multidimensionnel de la consolidation de la paix ainsi que les possibilités et défis politiques qui y sont associés.

Cette année marquera la fin du deuxième cycle de l'examen quinquennal du dispositif de consolidation

de la paix. Un deuxième examen complet sera mené en 2015 par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. La Commission a d'ores et déjà entamé des préparatifs informels pour envisager la portée et les modalités éventuelles de l'examen. Les résultats de ces préparatifs informels seront transmis dans le prochain rapport annuel à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité pour examen. Je tiens à saluer le rôle joué par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Sous-Secrétaire générale, Mme Judy Cheng-Hopkins, ainsi que son équipe, en appui aux travaux et activités de la Commission au cours de la période considérée. Je ne peux que les féliciter vivement de leurs contributions.

Pour finir, je dois souligner que l'année dernière a vu un certain nombre de faits positifs et d'évolutions inquiétantes, qui appellent tous à redoubler encore d'efforts pour à la fois saisir les occasions de paix durable qui se présentent et contrer les risques qui la menacent. Puisque nous sommes constamment confrontés à des défis systémiques, attachons-nous à les relever avec la volonté et la détermination requises. Nous serons bientôt en 2015, une année cruciale durant laquelle nous pourrons contribuer tous ensemble à donner forme au futur programme socioéconomique et de consolidation de la paix des Nations Unies. Ces efforts doivent être menés de concert et se renforcer mutuellement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Drobnjak de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Patriota.

M. Patriota (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence rwandaise du Conseil de sécurité de son attachement constant à faire en sorte que la réflexion que le Conseil mène sur la consolidation de la paix après les conflits aille de l'avant, notamment en mettant utilement et judicieusement à profit les conseils de la Commission de consolidation de la paix.

La présentation que mon prédécesseur a faite du rapport de la Commission sur les travaux de sa septième session (S/2014/67) a donné des informations sur les actions qu'elle mène dans des pays donnés, les efforts incessants qu'elle déploie en matière d'élaboration de politiques, et les progrès réalisés dans le renforcement de sa fonction consultative auprès du Conseil. Toutefois, la Commission estime que les séances d'information et le dialogue informel participatif de suivi, qui ont lieu chaque année, offrent aux deux instances l'occasion idéale de se pencher sur les défis majeurs qui continuent d'avoir un effet néfaste sur l'action de l'ONU en faveur de l'instauration d'une paix durable dans les pays sortant d'un conflit.

Les crises récentes en République centrafricaine et au Soudan du Sud nous rappellent de manière douloureuse que nos efforts visant à empêcher la reprise de conflits restent insuffisants et que nos outils ne sont pas totalement adaptés. Ces crises nous rappellent également que les conséquences de la reprise de conflits peuvent entraîner d'indicibles souffrances et une instabilité au-delà des frontières des États. Le Conseil de sécurité est chargé de faire face à des conflits violents et d'y mettre un terme en employant divers instruments et stratégies. La Commission de consolidation de la paix a été créée en 2005 pour aider l'ONU à renforcer ces stratégies et trouver des moyens supplémentaires de stabiliser de manière durable la situation des pays sortant d'un conflit.

La Commission de consolidation de la paix, de même que le Fonds pour la consolidation de la paix, a continué de déployer des efforts intensifs dans différents cas de figure. S'agissant de la Commission de consolidation de la paix, l'accent a été mis en particulier sur l'appui apporté aux pays inscrits à son ordre du jour. La nature de notre appui et de notre participation varie en fonction de la nature des problèmes posés dans chaque situation. Malgré la résurgence du conflit en République centrafricaine, la Commission de consolidation de la paix a continué d'appuyer les missions des Nations Unies et de l'Union africaine, dans le but de renforcer la coopération dans la région et d'assurer un appui aux premières mesures de mise en place des institutions.

Au Burundi, la Commission a travaillé en coopération étroite avec les hauts responsables de l'ONU et de la Banque mondiale pour intensifier et maintenir l'engagement régional et international à l'appui des tentatives nationales visant à s'attaquer aux problèmes politiques et socioéconomiques du pays. En Guinée, la Commission a fait jouer son poids politique à l'appui des efforts de médiation de l'ONU pour contribuer à mettre fin à l'impasse politique avant les élections législatives de cette année. La Commission prend actuellement part à des efforts visant à renforcer les capacités du nouveau parlement afin qu'il puisse jouer son rôle en tant que composante clef des institutions du pays et participer pleinement à la définition de la stratégie de développement politique et économique de la Guinée. De même, en Guinée-Bissau, la Commission a fait jouer son poids politique pour appuyer les efforts déployés par les hauts responsables de l'ONU en vue

d'assurer un retour sans heurts à l'ordre constitutionnel et des accords politiques plus ouverts au lendemain du changement de gouvernement inconstitutionnel de 2012. Alors que la Sierra Leone se rapproche de l'étape de transition après une mission autorisée par le Conseil de sécurité, la Commission continue de servir de cadre intergouvernemental sur lequel le Gouvernement peut se reposer pour préserver ses acquis politiques et les progrès faits en matière de développement et pour s'attaquer aux problèmes et questions en suspens. Dans chacune de ces situations, le caractère politique de l'engagement de la Commission a été renforcé avec efficacité par des interventions opportunes et stratégiques menées dans le cadre de programmes du Fonds pour la consolidation de la paix.

Les différentes activités liées à un contexte spécifique menées par la Commission de consolidation de la paix ont mis en évidence des domaines dans lesquels il est nécessaire d'élaborer des stratégies intergouvernementales plus larges pour aider des pays à réduire les risques de conflit. Par exemple, il faut envisager la mise en place de cadres internationaux pouvant aider les pays à mobiliser des ressources nationales pour financer les efforts de développement et renforcer des institutions essentielles. À sa première session annuelle convoquée le 23 juin, la Commission de consolidation de la paix a examiné des mécanismes d'appui à la création de revenus intérieurs et à la lutte contre les flux financiers illicites en provenance de pays sortant d'un conflit. Il s'agit notamment de lutter contre la fausse facturation et de renforcer les capacités et les compétences nécessaires pour négocier des contrats équitables avec des sociétés chargées de l'extraction de ressources nationales. La plupart des États sortant d'un conflit ont du mal à mettre en place des systèmes de création de revenus intérieurs, nécessaires pour maintenir des institutions efficaces et rétablir pleinement la légitimité et l'autorité de l'État. L'appui politique, technique et financier nécessaire pour mettre en place des institutions essentielles dans ce domaine tarde à venir. Un appui durable est considéré comme une condition nécessaire pour que les nouvelles institutions deviennent solides et servent de frein efficace à la reprise d'un conflit. Dans le même temps, les flux financiers illicites privent des pays sortant d'un conflit de ressources essentielles nécessaires ou de services de base, les empêchent de se relever, et sont souvent supérieurs, en volume, à l'aide au développement.

S'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre de sa mobilisation en faveur des pays inscrits à son ordre du jour, la Commission est en mesure de souligner trois éléments qui devraient jeter les bases d'une nouvelle génération de stratégies politiques en vue de renforcer nos efforts collectifs de prévention de la reprise des conflits.

Premièrement, s'agissant de l'appropriation nationale, la prise en charge et l'engagement politique au niveau national sont des ingrédients indispensables à une paix durable. Les stratégies politiques doivent comprendre des mesures, notamment d'incitation, permettant une plus grande participation à la vie politique, afin de veiller à ce que les acteurs nationaux clefs restent mobilisés et engagés en faveur du processus de consolidation de la paix. Comme l'a souligné le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, dans sa déclaration à l'ouverture de la session annuelle de la Commission de consolidation de la paix, n'oublions pas que :

> « l'aide internationale est bien entendue nécessaire dans de nombreuses situations, mais elle sert rarement à établir un nouveau contrat social. Elle peut également fragiliser la prise en main au niveau national. Le meilleur moyen d'aider les pays à mener à bien la transition après un conflit est de les aider à créer leurs ressources et capacités propres. »

À cet égard, nous soulignons également l'importance des efforts de renforcement des capacités nationales.

Deuxièmement, la mobilisation et l'engagement régionaux peuvent être extrêmement utiles pour assurer une paix durable. Il faut veiller à ce que les vues, les intérêts et les préoccupations des acteurs régionaux et des pays frontaliers soient pris en compte dans le cadre d'une stratégie politique plus large à l'appui des pays sortant d'un conflit. Il faut également veiller à assurer une cohérence régionale par la participation active de mécanismes régionaux et sous-régionaux et avec l'appui de l'ONU et d'autres partenaires. À cet égard, il convient de mettre en lumière la dynamique positive qui peut maintenant être observée entre les quatre pays d'Afrique de l'Ouest inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et à l'intérieur de ces pays – à savoir la Guinée, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone et le Libéria – et le rôle joué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano, organisations régionales dont elles sont membres.

Troisièmement, une stratégie politique doit être renforcée par des interventions menées dans le cadre de programmes, en mettant en particulier l'accent sur

l'appui au renforcement des institutions, qui implique l'intervention des partenaires bilatéraux, des banques de développement régionales et des institutions financières internationales. Il faut également donner priorité à l'appui fourni aux institutions et mécanismes qui permettent aux sociétés de mieux gérer les tensions et renforcent la capacité des gouvernements de fournir des services de base, de protéger les droits de l'homme et de faciliter l'accès à la justice.

Ces stratégies doivent bien sûr être adaptées à la situation particulière de chaque pays. Dans le même temps, elles doivent être menées grâce à des engagements durables et mutuels à long terme entre le pays concerné et ses partenaires, les organisations régionales et internationales.

Je tiens également à insister sur le fait qu'il importe d'améliorer les échanges entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. En tant que Président de la formation Guinée-Bissau, j'ai trouvé encourageant d'observer la grande attention accordée par le Conseil aux exposés que j'ai présentés. Le savoir-faire diplomatique dont fait preuve le Représentant spécial, M. Ramos-Horta, doit nous inciter à accorder une plus grande importance à des stratégies synergiques entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Nous pouvons améliorer nos procédures à l'avenir afin de maximiser les éventuels avantages offerts par des échanges amplifiés.

La Commission compte bien poursuivre les échanges de vues avec les membres du Conseil sur ces éléments et d'autres dans le cadre du dialogue informel participatif qui sera organisé par la présidence du Conseil cet après-midi.

L'année prochaine, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale procéderont à l'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Notre démarche collective visant à empêcher la reprise des conflits, ainsi que nos succès et nos échecs, doivent être un aspect central de cet examen. Il faut procéder à une analyse plus poussée, en s'appuyant sur les exemples de pays, de la façon dont les efforts multiformes de l'ONU contribuent à une paix durable. Il faut également analyser de quelle manière les mandats politiques de l'ONU et l'évolution des pratiques sur le terrain ont apporté de véritables changements dans les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit. La Commission tirera parti d'une telle analyse et du document final de l'examen de 2015 car elle souhaite renforcer, accroître et préciser davantage son rôle consultatif auprès du Conseil et l'appui qu'elle fournit aux hauts responsables de l'ONU sur le terrain, alors que nous devons faire collectivement face à des situations complexes d'après-conflit et tenter de prévenir la reprise des conflits.

Enfin, avant de terminer, je voudrais remercier la Sous-Secrétaire générale, Mme Judy Cheng-Hopkins, dont je salue le grand professionnalisme et les conseils avisés, dans un moment où elle s'apprête à assumer de nouvelles responsabilités. Je tiens également à remercier son équipe de l'appui qu'elle apporte au travail et aux activités de la Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. de Aguiar Patriota de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance pour examiner le rapport (S/2014/67) de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa septième session. Je tiens à remercier S. E. M. Antonio de Aguiar Patriota, Représentant permanent du Brésil, pour le dévouement avec lequel il dirige la Commission de consolidation de la paix et pour son exposé très lucide de ce matin. Je tiens également à remercier S. E. M. Vladimir Drobnjak, Représentant permanent de la Croatie et ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, pour son exposé au sujet de la septième session de la Commission. Le Nigéria félicite les Présidents des formations pays de la Commission ainsi que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix de leur promotion des travaux de la Commission. Nous sommes très redevables au Rwanda d'avoir présidé l'axe d'intervention consacré à l'amélioration des relations entre le Conseil de sécurité et la Commission.

Le débat annuel consacré au rapport de la Commission de consolidation de la paix sur ses travaux est, ce me semble, l'occasion non seulement d'examiner les travaux de la Commission et de ses diverses formations, mais également de réfléchir à la meilleure manière d'appuyer les efforts fournis par les pays qui relèvent d'un conflit pour éviter de replonger dans le conflit. De fait, il est édifiant qu'un récent rapport de la Banque mondiale, intitulé Conflict Relapse and the Sustainability of Post-Conflict Peace, souligne que 90 % des conflits qui ont éclaté pendant la décennie écoulée ont eu lieu dans des pays qui avaient déjà fait

l'expérience de la guerre civile. Selon ce rapport, la vraie difficulté, dans le contexte des guerres civiles, n'est pas d'empêcher la survenance de nouveaux conflits mais de mettre un terme définitif à ceux qui ont déjà commencé. C'est la raison pour laquelle nous devons trouver des solutions durables et pérennes qui règlent les causes profondes des conflits et non pas uniquement leurs symptômes.

Le Nigéria aimerait faire quelques observations sur certaines des questions mises en exergue dans l'édition 2014 du rapport de la Commission de consolidation de la paix, notamment les méthodes de travail de la Commission, les relations entre la Commission et les principaux organes des Nations Unies, la mobilisation des ressources, l'importance du renforcement de la cohérence dans la coordination des activitiés des parties prenantes et le rôle des membres de la Commission.

Nous nous félicitons des efforts consentis par la Commission pour contribuer à améliorer la mobilisation et la responsabilisation des États Membres, du système des Nations Unies et des partenaires internationaux, autour des objectifs de la Commission. Nous prenons bonne note des conclusions des diverses consultations informelles qui se sont tenues au niveau opérationnel entre février et novembre 2013. Nous nous félicitons, en particulier, de la création d'un recueil portant sur les différents modes de collaboration de la Commission avec les pays, qui jouera un rôle de référence utile pour les présidents des formations pays et les partenaires extérieurs.

Tout aussi importante a été la décision prise par le Comité d'organisation de convoquer une session annuelle de la Commission afin de permettre une interaction et une coopération plus étroites entre les acteurs concernés à New York et les capitales des États Membres. Nous sommes heureux de constater que cette décision a déjà été appliquée, puisque la première session annuelle de la Commission a eu lieu le 23 juin. Cette session, que nous considérons comme une grande réussite, a abordé les difficultés de la consolidation de la paix après un conflit et a tenu compte des enseignements tirés jusqu'ici dans l'amélioration des travaux de la Commission. La convocation de cette session annuelle représente à notre sens une amélioration notable des méthodes de travail de la Commission, dans la mesure où elle permet un débat approfondi sur les importantes questions attenant à l'élaboration de directives politiques pour la Commission.

Malgré ces résultats, les parties prenantes conviennent globalement que les méthodes de travail de la Commission peuvent être encore améliorées. À cet égard, nous pensons que, selon que de besoin, certaines des dispositions du règlement intérieur de la Commission, en vigueur depuis la création de cette dernière, devraient être réexaminées et révisées en fonction des objectifs de la Commission. Cela devrait d'ailleurs être l'une des grandes priorités de l'examen de 2015.

L'amélioration de la performance de la Commission est en partie tributaire des relations de cette dernière avec les principaux organes des Nations Unies, en particulier avec le Conseil de sécurité. Nous rappelons dans ce sens que, dans sa résolution 2086 (2013), le Conseil de sécurité déclare « demeure[r] prêt à faire appel aux services de la Commission de consolidation de la paix en matière de conseil, de sensibilisation et de mobilisation des ressources aux fins des activités de consolidation de la paix […] et souligne qu'il faut tirer davantage parti de ses compétences pour promouvoir et favoriser une démarche intégrée et cohérente en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles menées dans les pays figurant à son ordre du jour. » Pour atteindre ces objectifs, le rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil de sécurité doit être renforcé, son savoir-faire doit être exploité dans tous les domaines qui relèvent de la compétence de la Commission, et elle doit être au cœur de l'appui apporté aux pays qui relèvent d'un conflit.

De nos jours, la Commission de consolidation de la paix semble opérer dans un contexte particulièrement encombré. Cela appelle une coordination et une cohérence améliorées, ainsi qu'une démarcation claire des responsabilités entre les principales parties prenantes du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU, si l'on veut empêcher la duplication des efforts et obtenir les meilleurs résultats possibles. Plus spécifiquement, un financement prévisible et durable est essentiel pour les activités de relèvement dans les pays figurant à l'ordre du jour de la Commission. Cela implique des contributions financières plus élevées au Fonds pour la consolidation de la paix et un appui aux efforts des Présidents des formations pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Nous avons appris au fil des années que la prise en charge par les pays et l'inclusion de tous les acteurs étaient des principes centraux de la consolidation de la paix après un conflit. Toutes les parties prenantes, au

niveau national ou international, dont les partenaires de développement, qui participent activement à la consolidation de la paix doivent s'appuyer sur ces principes dans l'aide qu'elles apportent aux efforts de relèvement des pays sortant d'un conflit. Les expressions d'appui, surtout, doivent dépasser la simple rhétorique et les effets d'annonce pour se traduire en actions spécifiques, axées sur les résultats. À cet égard, grâce à son Programme d'assistance technique (Technical Aid Corps), le Nigéria propose de mettre son expertise en matière de renforcement des capacités civiles au service des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Nous appelons les États Membres à même de proposer leur aide à former des partenariats semblables avec les pays concernés, en complément des efforts que ceux-ci déploient pour renforcer leurs capacités.

Le Nigéria est fermement attaché aux efforts de consolidation de la paix de l'ONU. Nous nous tenons aux premières lignes des efforts mondiaux de maintien de la paix et de consolidation de la paix et sommes membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix depuis sa création. De fait, le Nigéria est membre de toutes les formations pays de la Commission. Nous continuerons de contribuer pleinement aux délibérations relatives à la portée et à la teneur de l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2015. Nous accueillons favorablement le processus de délibération et de consultations en cours sur cette question et attendons avec intérêt le deuxième examen de la Commission de consolidation de la paix, qui peut efficacement contribuer à asseoir plus solidement les fondements de cette entité intergouvernementale naissante afin qu'elle puisse donner tout son potentiel.

Mme King (Australie) (*parle en anglais*) : Nous remercions et félicitons le Rwanda du rôle de premier plan qu'il joue en matière de consolidation de la paix, notamment s'agissant des liens qui unissent le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Je remercie l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak et l'Ambassadeur Antonio Patriota de leurs exposés de ce matin.

La séance de ce jour représente pour nous une occasion clef de réfléchir aux efforts de consolidation de la paix de l'ONU, en amont de l'examen décennal qui aura lieu l'an prochain. Ce faisant, il nous faut rappeler la genèse de la Commission de consolidation de la paix et ce qui en a motivé la création. Kofi Annan avait évoqué une faille béante dans la structure institutionnelle des Nations Unies. L'ONU ne disposait pas de mécanisme officiel pour appuyer la transition des pays sortant d'un conflit à la stabilité ou pour maintenir dessus l'attention internationale au-delà de la période très médiatisée du conflit. La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont accompli des progrès décisifs pour combler cette lacune, et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a fourni un appui capital à cet effet. Depuis la création de la Commission en 2005, les activités de consolidation de la paix ont considérablement évolué. Le rapport de la Commission (S/2014/67) dont nous sommes saisis aujourd'hui mentionne des exemples de réussite qui ont permis aux formations pays de démontrer leur utilité. La Commission et le Fonds ont joué un rôle de soudure au moment de la transition du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone en maintenant l'attention internationale et en atténuant le déficit de financement.

De même, le Libéria avance dans sa transition, avec l'appui de la formation pays de la Commission de consolidation de la paix. En revanche, il y a eu une rechute en République centrafricaine et au Soudan du Sud, ce qui a provoqué des souffrances extrêmes, effacé les acquis en matière de développement et mis en péril la stabilité régionale. Nous encourageons la Commission à continuer de collaborer avec le Conseil de sécurité durant la mise en place de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Nous avons également assisté à la naissance du Groupe g7+ et du New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles, qui défendent tous deux l'appropriation nationale et la prise en main par chaque pays de son programme de développement de façon très concrète. Nous saluons le rôle de chef de file joué par le Timor-Leste et ses partenaires en ce qui concerne ce programme important.

Nous venons de tenir la première session annuelle de la Commission, durant laquelle le Vice-Secrétaire général a souligné que le meilleur moyen d'épauler les pays en situation d'après-conflit était de les aider à édifier leur avenir. Nous partageons son avis, à savoir que la capacité des pays de créer des revenus intérieurs, notamment en levant des impôts, et de lutter contre les flux illicites en appuyant la lutte contre la corruption et les pots-de-vin et en promouvant la transparence des informations fiscales, par exemple, revêt une importance capitale en matière de consolidation de la

paix. Cette aide réformatrice devrait être un élément clef de la fonction de consolidation de la paix, et nous nous félicitons que la première session annuelle de la Commission ait mis l'accent sur cet aspect.

Le Fonds pour la consolidation de la paix est devenu un mécanisme de financement efficace, rapide et souple, qui prend à la fois des risques et comble de graves déficits. Nous nous félicitons que le Fonds pour la consolidation de la paix participe de plus en plus aux activités de consolidation de la paix après les conflits. Comme par exemple en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où le référendum sur le statut politique futur de Bougainville est prévu entre 2015 et 2020, et où les prochaines années vont donc être déterminantes pour le renforcement du processus de consolidation de la paix.

Nous sommes satisfaits que le plan stratégique du Fonds pour la consolidation de la paix pour la période 2014-2016 mette l'accent sur l'autonomisation des femmes, même si nous sommes encore loin de l'objectif de 15 % en ce qui concerne le financement des projets axés sur l'égalité des sexes. Nous devons faire mieux à cet égard.

Nous voyons d'un bon oeil le fait qu'il y a désormais un plus grand nombre d'acteurs dans le domaine de la consolidation de la paix. La Banque mondiale et les autres institutions financières internationales se consacrent énergiquement aux problèmes rencontrés dans les situations d'après-conflit, tout comme les organisations régionales et sous-régionales, ce qui permet de tirer parti de tout un ensemble utile d'expériences et d'analyses.

L'examen complet du dispositif de consolidation de la paix prévu en 2015 devra donc prendre en compte toutes ces évolutions. Son point de départ doit être l'objectif initial du dispositif de consolidation de la paix – à savoir combler la faille énorme – car il est clair qu'il subsiste des lacunes importantes.

Nous devons également tenir compte de tous les acteurs qui participent à la consolidation de la paix, notamment les fonds et programmes des Nations Unies, afin de renforcer la cohérence et la coordination à l'échelle du système des Nations Unies. Il faut éviter les divisions artificielles entre le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et celui en faveur du développement. Cet examen doit permettre de formuler des recommandations à l'intention des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, recommandations qui pourront ensuite être reprises dans le cadre de l'examen quadriennal complet en 2016 afin que le système mette pleinement en œuvre le programme de développement pour l'après-2015.

Une question fondamentale sur laquelle doit se pencher le Conseil de sécurité est la nature de sa relation avec le dispositif de consolidation de la paix. L'examen nous offre l'occasion de définir clairement la manière dont la Commission peut compléter le plus efficacement les travaux du Conseil. L'Australie s'est toujours prononcée en faveur du renforcement de ce lien et d'une interaction, formelle et informelle, plus fréquente. Nous devons encourager une collaboration véritable entre ces deux organes. La Commission peut faire office de mécanisme d'alerte rapide et jouer un rôle clef de conseil. Nous convenons avec le Président de la Commission que le Conseil doit mettre à profit ces conseils de manière utile et judicieuse.

La formation Burundi est un cas d'étude intéressant pour mesurer ce que peut apporter la Commission au Conseil en cette période délicate du processus de consolidation de la paix dans ce pays. La coopération de la formation avec le Conseil est importante. Nous espérons qu'elle se poursuivra et que le Burundi prendra les mesures qui s'imposent pour maintenir la stabilité et organiser des élections libres et régulières en 2015.

En conclusion, nous devons nous souvenir que la consolidation de la paix est un processus complexe qui, comme l'ont souligné d'autres orateurs ce matin, varie en fonction du contexte. L'objectif est de renforcer et de renouveler la confiance des citoyens dans leurs gouvernements. La Commission doit veiller à ce que l'ONU soit dotée d'un dispositif aussi efficace que possible afin que le 1,5 milliard de personnes qui vivent dans des États touchés par la violence et des conflits ne subissent pas les conséquences dévastatrices d'une rechute et aient la possibilité de vivre leur vie dans un environnement stable et sûr. Nous attendons avec intérêt le rapport que doit présenter le Secrétaire général en décembre sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, et nous espérons avoir l'occasion de débattre des mesures supplémentaires que peut prendre le Conseil pour promouvoir l'efficacité et la cohérence de l'action de l'ONU en matière de consolidation de la paix.

M. Mangaral (Tchad) : Je félicite la présidence rwandaise d'avoir organisé ce débat annuel sur les travaux de la septième session de la Commission de consolidation de la paix. Je remercie M. Vladimir

Drobnjak, de la Croatie, et M. Antonio de Aguilar Patriota, du Brésil, de leurs exposés.

Je voudrais tout d'abord me réjouir de la célébration le 23 juin dernier de la Journée de la consolidation de la paix et de la tenue de la première session annuelle de la Commission. Nous saluons les débats informels lancés par le Comité d'organisation et le nouveau partenariat entre le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Fondation Dag Hammarskjöld. Nous nous félicitons de la tenue du dialogue informel participatif du 26 avril 2013, qui a permis aux membres du Conseil de sécurité, au groupe des présidents des formations et aux représentants des pays inscrits à l'ordre du jour de définir les possibilités de développement de partenariats entre le Conseil et la Commission. Nous saluons à cet égard la désignation du Rwanda comme coordonnateur du processus d'évaluation et de suivi informel des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la gestion des relations entre ces deux organes.

Nous réaffirmons le rôle important de la Commission dans le recensement des risques potentiels et des lacunes des efforts de consolidation de la paix dans les pays inscrits à l'ordre du jour, le suivi du niveau d'attention et d'engagement des acteurs nationaux, régionaux et internationaux, la promotion de la cohérence et de l'alignement des politiques, activités et objectifs de l'ONU et d'autres entités ainsi que dans le succès d'une transition réussie pour les missions des Nations Unies dans les pays inscrits à l'ordre du jour.

Nous saluons l'appui apporté à la transition du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et à la transition dans le pays. Avec l'adoption du Programme pour la prospérité, le lancement de la transition et le retrait du BINUCSIL, l'action et les fonctions de la Commission en Sierra Leone se doivent d'être recentrées et adaptées aux besoins spécifiques et à l'évolution de la situation sur le terrain. À ce titre, nous saluons le dialogue régulier avec le Gouvernement sierra-léonais et les partenaires, et appelons la communauté internationale à continuer de répondre aux besoins du pays en matière de consolidation de la paix.

Nous saluons également l'accompagnement du Burundi dans le suivi de la Conférence des partenaires tenue à Genève en 2012 et les activités de suivi de ladite Conférence, de sensibilisation et de préparatifs en vue des élections de 2015.

De même, il convient de se féliciter de l'accompagnement du Libéria dans la conception et le lancement du processus de réconciliation nationale ainsi que du soutien aux actions menées par l'ONU et la région en faveur des élections législatives en Guinée. Nous nous félicitons du lancement par le Gouvernement libérien de la feuille de route stratégique pour la guérison, la consolidation de la paix et la réconciliation nationales et du programme Palava Hut, et nous encourageons la Commission à se concerter avec le Gouvernement et les partenaires en vue de leur réalisation. Nous notons aussi la tenue d'un atelier sur la réforme du secteur de la sécurité pour renforcer les liens entre les acteurs de la justice et de la sécurité ainsi qu'entre ces acteurs et le corps législatif.

Nous notons que 5 millions de dollars ont été fournis par le mécanisme de financement des interventions rapides du Fonds pour la consolidation de la paix pour faciliter l'action du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau afin d'aider le pays à poursuivre le processus de rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Nous déplorons les difficultés auxquelles la Commission s'est heurtée en Guinée-Bissau et en République centrafricaine du fait des changements inconstitutionnels.

Nous notons aussi que les forums de mobilisation de ressources ont permis de promouvoir et de faire avancer la mise en œuvre des programmes de réforme politique et économique, et qu'en octobre dernier, environ 52 % du montant de 2,5 milliards de dollars de contributions annoncées à Genève avaient été versés.

Nous saluons la création de partenariats avec les institutions financières internationales et les banques régionales de développement dans le cadre d'une stratégie multidimensionnelle, ainsi que l'appui de l'action menée par les pays eux-mêmes pour mobiliser des ressources. À ce titre, l'expérience burundaise, notamment les bons résultats obtenus par l'Office des recettes, montrant que le renforcement de la capacité des pays de créer des revenus intérieurs leur permet de financer eux-mêmes les activités prioritaires de relèvement et de consolidation de la paix, peut être partagée avec les autres pays figurant à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

Nous encourageons les efforts visant à la recherche des voies et moyens de mobilisation du

secteur privé pour examiner la contribution de ce secteur à la croissance économique et à la création d'emplois dans les pays sortant d'un conflit. Nous saluons le renforcement de la cohérence des activités de consolidation de la paix menées dans les pays concernés et la collaboration entre la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix à cette fin, et encourageons le renforcement du partenariat entre la Commission et les hauts fonctionnaires de l'ONU sur le terrain. Nous saluons aussi les consultations de travail qui ont débouché sur un recueil portant sur les différents modes de collaboration de la Commission de consolidation de la paix avec les pays, l'apprentissage mutuel au sein des formations pays, et la convocation d'une session annuelle de la Commission afin de permettre une interaction et une coopération plus étroites entre les acteurs concernés à New York et sur le terrain et les capitales des États Membres.

Nous prenons note des débats lancés par la Commission sur ses quatre domaines d'action, à savoir les activités de terrain, les résultats et l'impact, les formes de coopération, la transition et les résultats, considérés comme axes essentiels de son futur programme de travail, et l'encourageons à en organiser d'autres, si nécessaire. Nous prenons également note des conclusions du programme de travail pour l'avenir, notamment les mesures relatives aux relations de la Commission avec les principaux organes des Nations Unies, à la dimension stratégique des fonctions essentielles de la Commission et aux méthodes de travail, ainsi qu'aux préparatifs de l'examen de 2015.

Le Tchad se félicite de la prise en compte de l'égalité des sexes dans les activités de la Commission, et salue le partenariat avec ONU-Femmes afin d'étudier le rôle réformateur des femmes dans les sociétés sortant d'un conflit, d'en faire prendre conscience et d'en tirer les enseignements. L'émancipation économique des femmes peut en effet contribuer à l'efficacité et à la croissance économique à l'issue d'une période de conflit, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité et de l'impact social des mesures et des politiques de relèvement économique. Nous encourageons l'émancipation des femmes et leur participation au relèvement des pays sortant d'un conflit, et appelons à la levée des obstacles en termes d'accès à la justice, aux ressources, aux moyens financiers et aux compétences. Par ailleurs, il importe de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans le processus de réconciliation nationale. La Commission pourrait à ce titre aider les pays à mettre en place des processus de réconciliation tenant compte du rôle des femmes.

Pour finir, le Tchad salue les efforts de la Commission de consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour, et appelle au renforcement de son rôle en matière de plaidoyer, de mobilisation des ressources et de proposition de stratégies intégrées aux fins de la consolidation de la paix et du redressement après les conflits. Cependant, le Tchad demeure préoccupé face aux multiples défis qu'il reste à relever, notamment en République centrafricaine, au Soudan, au Soudan du Sud et ailleurs. Nous attendons l'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix qui sera lancé en 2015 afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principales recommandations formulées à l'issue de l'examen de 2010, et de faire le point sur les défis à relever.

M. Baublys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak, ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, et l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, actuel Président de la Commission de consolidation de la paix, de leurs exposés détaillés.

La Lituanie apprécie grandement la contribution de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix visant à promouvoir la paix et le développement durables dans un certain nombre de pays sortant d'un conflit. Les capacités de la Commission en matière de conseil, de sensibilisation et de mobilisation des ressources doivent être mieux exploitées. Les processus complexes de consolidation de la paix reçoivent davantage d'attention, comme en témoigne le nombre croissant de missions politiques déployées par l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne. L'intégration et la cohérence des activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix demeurent fondamentales.

Au cours de l'année écoulée, la Commission de consolidation de la paix a obtenu des résultats encourageants. Au Burundi, la Commission s'est engagée dans des initiatives de sensibilisation de haut niveau et a apporté son soutien au dialogue politique et aux préparatifs des élections de 2015. Au Libéria, l'appui de la Commission de consolidation de la paix à la mise en œuvre du programme national des « cases à palabres » (Palava Hut) a été crucial pour qu'un processus de réconciliation nationale cohérent puisse avoir lieu. Des progrès impressionnants ont été enregistrés en Sierra

Leone, alors même que le retrait du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone appelle à un recentrage des activités de la Commission. Dans la perspective des proches élections qui se tiendront en 2015 dans de nombreux pays figurant à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, la Commission doit continuer de participer activement au dialogue politique et à d'autres processus préparatoires.

Nous tenons à souligner trois éléments indispensables pour garantir une paix durable. Premièrement, le renforcement des institutions nationales demeure essentiel pour prévenir la résurgence des conflits. Au cours de ce processus, il est tout aussi important de se pencher sur la façon dont ces institutions seront utilisées.

Deuxièmement, un autre aspect essentiel est l'appropriation nationale. La consolidation de la paix ne saurait être dirigée par des entités extérieures. Elle doit être prise en charge au niveau local. Il importe d'associer les populations locales au processus et d'éviter que la consolidation de la paix demeure une intervention purement étrangère. Le renforcement des sociétés et l'amélioration de leur résilience et de leur capacité de faire face aux crises sont essentiels pour mesurer le succès de la consolidation de la paix.

Troisièmement, les femmes peuvent et doivent jouer un rôle très actif, non seulement dans le règlement des conflits, mais aussi dans les activités de consolidation de la paix. Les femmes, à de rares exceptions, continuent d'être des acteurs marginalisés dans le cadre des efforts visant à reconstruire les communautés et les États déchirés par la guerre, alors qu'elles subissent de plein fouet le conflit. Les femmes doivent pouvoir assurer leur autonomisation en s'impliquant pleinement dans les structures sociales, économiques, politiques et de sécurité de l'après-guerre.

Nous appuyons le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix et encourageons par ailleurs le renforcement de ses liens avec le Conseil de sécurité. L'interaction entre les deux organes doit continuer d'offrir aux parties la possibilité de prendre des initiatives. Nous considérons les séances d'examen périodiques et sur des situations données comme un outil utile et instructif pour les activités de ces deux instances. La Commission de consolidation de la paix doit appeler l'attention du Conseil sur les crises qui éclatent dans les pays inscrits à son ordre du jour. De plus, nous convenons que la Commission de consolidation de la paix peut et doit jouer un rôle lorsque le Conseil examine le renouvellement des mandats et les transitions concernant des missions des Nations Unies.

Nous souhaiterions la tenue d'un dialogue plus dynamique entre la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales et sous-régionales. Les partenariats entre la Commission et les institutions financières internationales, le secteur privé et les organisations philanthropiques sont également importants. Nous sommes d'avis que les efforts en ce sens doivent se poursuivre dans le but de mobiliser des ressources, d'identifier les déficits de financement et d'éviter tout doublon éventuel.

En outre, nous appuyons et encourageons les échanges Sud-Sud dans le cadre des efforts de consolidation de la paix. L'on compte un certain nombre d'exemples réussis de coopération de ce genre. En Côte d'Ivoire, les compétences déployées par le Burundi, le Libéria et le Sénégal ont facilité la réforme du secteur de la sécurité. Au Libéria, le Rwanda a fourni des compétences spécialisées dans les domaines de la gestion et de l'administration de la police. Au Soudan du Sud, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a bénéficié de l'expertise sierra-léonaise dans le domaine législatif.

Pour finir, la consolidation de la paix est un processus long et délicat, associant un grand nombre d'acteurs et de parties prenantes ayant des perspectives et des intérêts divers. Nous apprécions cette discussion et attendons avec intérêt le dialogue interactif qui aura lieu cet après-midi. Nous avons beaucoup à apprendre et de nombreux enseignements à tirer pour préparer l'examen approfondi du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies en 2015.

M. Hahn Choonghee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance sur l'importante question de la consolidation de la paix après les conflits. Je tiens également à exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak et à l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota pour leur contribution et leur rôle moteur.

La première session annuelle de la Commission de consolidation de la paix, qui s'est tenue le mois dernier, a constitué une étape décisive en vue de parvenir à une amélioration qualitative grâce à l'examen complet des réalisations obtenues et des défis rencontrés dans les activités de consolidation de la paix.

La prise en compte des particularités de chaque situation d'après-conflit est une tâche très compliquée. L'observation empirique montre que les mêmes apports ne garantissent pas les mêmes résultats. Les variables clefs peuvent comprendre la clarté de la vision nationale et la solidité de l'engagement des dirigeants du pays envers la population. Néanmoins, l'appui international et la consolidation de l'appropriation nationale ne s'excluent pas mutuellement. Nous considérons que la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité peuvent contribuer de manière positive à promouvoir l'unité des sociétés sortant d'un conflit et fournir une aide aux acteurs nationaux dans le processus de consolidation des structures étatiques.

Le Conseil de sécurité doit observer de près la nature de la coopération entre les partenaires clefs de la consolidation de la paix après un conflit, y compris la Commission de consolidation de la paix. Aujourd'hui, je voudrais insister sur trois points liés au partenariat entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité.

Premièrement, une meilleure coopération entre ces deux organes peut aider à détecter l'éventuelle reprise d'un conflit et donc à la prévenir. Bien que les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales ne parviennent pas toujours à donner rapidement l'alerte, les différentes composantes de la Commission de consolidation de la paix ont la possibilité d'examiner de près et avec efficacité la situation sur le terrain et d'en informer la communauté internationale. Le Conseil et la Commission de consolidation de la paix doivent donc consolider davantage leurs efforts conjoints concernant l'examen périodique de situations particulières en vue de faire le bilan. À cet égard, nous remercions le Rwanda de son rôle de coordonnateur des échanges entre ces deux organes. Les présidents des formations pays jouent également un rôle essentiel dans l'amélioration des échanges de vues avec le Conseil.

Deuxièmement, il est essentiel de maintenir la cohérence pour que la consolidation de la paix soit efficace, comme cela a été souligné dans les deux exposés des deux Présidents – l'un ancien, l'autre en exercice – de la Commission de la consolidation de la paix ce matin. Bien que la Commission n'assure pas la coordination des opérations sur le terrain, elle peut faire savoir et rappeler aux principales parties prenantes où se trouvent les lacunes stratégiques et indiquer des domaines précis auxquels il faut accorder la priorité. Pour cela, la Commission de consolidation de la paix doit élargir son champ d'action et accroître son expertise en se servant des enseignements tirés et des examens stratégiques.

La Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité peuvent également se répartir les tâches de façon à maximiser leurs avantages comparatifs respectifs. La Commission a un programme de travail moins délicat sur le plan politique et peut tirer parti de sa capacité de mobilisation des ressources. Nous considérons que le Conseil de sécurité peut confier avec efficacité des responsabilités aux formations pays en appuyant, dans ses résolutions, les activités menées par la Commission de consolidation de la paix.

Troisièmement, la Commission de consolidation de la paix devrait pouvoir jouer un rôle consultatif efficace. Des réunions et des échanges informels entre les responsables de la Commission de consolidation de la paix et les hauts responsables de l'ONU sont encouragés afin de préciser l'approche de la Commission de consolidation de la paix. Le vaste champ d'action de la Commission de consolidation de la paix peut être un moyen de mieux comprendre, dans leur globalité, les situations d'après-conflit.

Les causes profondes des conflits ont souvent trait au sous-développement, aux inégalités et à une culture politique dans laquelle le gagnant rafle la mise. Tous ces problèmes appellent des solutions à long terme au-delà du maintien de la paix et d'une présence politique. Compte tenu de son rôle de plaidoyer, la Commission de consolidation de la paix devrait s'employer à faire en sorte que le monde continue de prêter attention à ses travaux, avec une vision à long terme et en coopération avec des partenaires clefs, y compris les institutions financières internationales.

Enfin, la création d'une synergie entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité est un travail de longue haleine. La Commission a été créée il y a une décennie et, durant cette période, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix ont déployé des efforts considérables pour mettre en place un solide partenariat basé sur leur relation complémentaire. La République de Corée espère que l'examen en 2015 du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies marquera une nouvelle étape importante en ce sens.

M. Omaish (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je remercie tout d'abord les représentants permanents de

la Croatie et du Brésil des exposés complets qu'ils ont présentés ce matin.

La fin de tout conflit et l'arrêt des combats ne sont pas synonymes de paix tant que les causes profondes de ce conflit demeurent. Cela peut conduire à un nouvel engrenage de violence. Nous devons également rechercher les causes profondes du conflit et tenter de nous y attaquer.

C'est ce que le précédent Secrétaire général, M. Kofi Annan, a rappelé en disant que, par l'expression « consolidation de la paix », il entendait les

> « décisions prises à la fin d'un conflit pour affermir la paix et prévenir une reprise des hostilités » (*S/1998/318, par. 63*).

Le concept de consolidation de la paix comprend une vision de l'étape suivant les conflits armés et traite de la phase délicate qui fait suite à des conflits armés, sous leurs différentes formes. Cette phase est encore plus délicate dans les conflits armés n'ayant pas un caractère international, car ces conflits sont plus faits pour entraîner des désaccords et des différends risquant de favoriser une reprise du conflit.

Une intégration et une cohérence effectives entre les efforts de maintien de la paix, d'une part, et de consolidation de la paix, d'autre part, sont donc importantes afin de parvenir à une paix et une sécurité durables et de prévenir une reprise des conflits armés.

Les activités des opérations de maintien de la paix diffèrent de celles de consolidation de la paix. L'évolution qu'ont connue les forces des opérations de maintien de la paix fait qu'elles sont désormais en mesure d'exécuter une partie des opérations de consolidation de la paix, en particulier les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles. Elles sont en effet capables de mener à bien certains aspects des opérations de consolidation de la paix qui exigent des compétences particulières au niveau militaire et en matière de sécurité.

Donner à l'État les moyens de rétablir sa capacité de gérer ses affaires et de prendre en charge le fardeau de la gouvernance doit englober des aspects très divers visant à aider les catégories les plus durement touchées par les effets des conflits, notamment les femmes et les enfants, et jeter les bases du lancement du processus de développement dans la phase d'après-conflit. Cela implique de travailler avec les partenaires de l'ONU durant cette phase.

La consolidation de la paix exige plus que la diplomatie et l'action militaire. Il faut souligner à cet égard le rôle des femmes dans le cadre des objectifs de consolidation de la paix après un conflit. Le suivi de la mise en place des mesures visant à renforcer la participation des femmes pour concrétiser la vision formulée dans la résolution 1325 (2000) est déterminant dans ce contexte.

Pour revenir au rapport de la Commission sur les travaux de sa septième session, ma délégation se félicite du fait que la Commission a conservé, pour rendre compte des progrès obtenus dans l'application des recommandations de l'examen de 2010, le format qu'elle avait adopté pour la première fois dans son rapport sur les travaux de sa sixième session en 2012 (S/2013/63). Nous exprimons également notre appui au Comité d'organisation, dont nous saluons en particulier les efforts dans le cadre de la série de débats informels destinés à promouvoir, à l'attention de tous les membres de la Commission, des domaines qui nécessitent des mesures urgentes d'intervention, de communication et de mise en œuvre concrète.

Nous insistons également sur le rôle du nouveau partenariat entre le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Fondation Dag Hammarskjöld, qui vise à appuyer la réflexion de la Commission sur différentes orientations. Nous pensons que le fait que la Commission accorde la priorité au rôle de ses membres, notamment au regard de la structure unique de sa composition, est un atout vital pour en optimiser les résultats et la portée d'action. Nous devons prendre note du rôle important de la Commission, qui consiste notamment à recenser les risques potentiels et les lacunes des efforts de consolidation de la paix dans les pays inscrits à l'ordre du jour, à suivre le niveau d'attention et d'engagement des acteurs nationaux, régionaux et internationaux, à promouvoir la cohérence et l'alignement des politiques, activités et objectifs de l'Organisation des Nations Unies et d'autres entités et à favoriser une transition réussie des missions des Nations Unies dans les pays inscrits à l'ordre du jour.

Pour terminer, je voudrais insister sur le rôle consultatif essentiel de la Commission s'agissant des activités de consolidation de la paix et sur le rôle qu'elle remplit actuellement en matière de sensibilisation et de mobilisation des ressources. Je voudrais également demander à la communauté internationale de continuer à répondre aux besoins de consolidation de la paix dans les pays où des activités de ce type ont été entreprises.

M. Shearman (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui. Je remercie également les Ambassadeurs Drobnjak et Patriota de leurs exposés.

La présente séance nous donne à point nommé une occasion de faire le point sur l'expérience engrangée par les Nations Unies dans l'aide qu'elles apportent aux pays qui relèvent d'un conflit, en mettant surtout l'accent sur la nécessité de prévenir toute reprise des conflits. Nous avons connu des succès. L'ONU peut être fière du rôle capital qu'elle a joué pour aider la Sierra Leone à se relever après une guerre civile dévastatrice. C'est là un exemple de la manière dont une intervention de consolidation de la paix des Nations Unies efficace, sur mesure et bien planifiée peut améliorer la vie des populations. De la même manière, l'ONU, en Côte d'Ivoire et au Libéria, a aidé ces pays à s'engager sur la voie d'un avenir plus stable et plus pacifique.

Cela étant, comme l'Ambassadeur Patriota l'a souligné, à ces exemples de réussites s'opposent également les reprises tragiques de conflits observées récemment en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Cela prouve que nous devons continuer à affiner notre approche pour empêcher les pays d'être de nouveau pris dans l'engrenage dévastateur du conflit. Dans ces deux cas, ni le Conseil de sécurité ni la Commission de consolidation de la paix ne peuvent dire qu'ils ne disposaient pas d'informations sur les risques d'une éruption de violence. Les indicateurs d'alerte rapide étaient présents dans les deux pays, mais nous nous sommes collectivement montrés incapables de prendre des mesures urgentes.

Nous vivons à une époque où nous disposons d'un accès immédiat à l'information relative aux risques d'instabilité dans les pays du monde entier. Nous ne pouvons plus dire que nous n'avions pas conscience de possibles indicateurs d'un conflit futur, comme les violations des droits de l'homme, la répression politique ou la flambée des tensions ethniques ou religieuses. Pour le Conseil, la Commission de consolidation de la paix et l'ensemble du système des Nations Unies, la difficulté est de trouver comment répondre de manière appropriée lorsque nous prenons connaissance de ces alertes rapides.

Nous savons tous que s'attaquer de bonne heure aux risques qui pèsent sur la stabilité est l'approche la plus efficace. Les interventions rapides peuvent prévenir des souffrances humaines considérables, apaiser la peur et éviter le déplacement de populations. C'est également une option judicieuse du point de vue économique. Il est beaucoup moins coûteux d'investir en amont dans la prévention des conflits et la désescalade que de payer le lourd tribut humain et financier associé à la reprise d'un conflit.

Une intervention rapide et efficace exige, entre autres choses, volonté politique et détermination de la part du Conseil de sécurité, de la Commission de consolidation de la paix et des acteurs régionaux clefs. Nous devons tous prendre les devants et réfléchir au meilleur moyen de mobiliser les divers outils dont nous disposons pour prévenir la reprise d'un conflit en fonction des circonstances spécifiques de chaque cas. Il pourrait par exemple s'agir, entre autres, de recourir aux bons offices, aux sanctions contre les fauteurs de troubles éventuels ou à la reconfiguration des activités de développement afin de veiller à ce qu'elles tiennent compte des causes de conflit et contribuent à la stabilité. Prenons l'exemple d'un pays à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Le Royaume-Uni est convaincu que la situation au Burundi justifierait une telle approche. Nous devons œuvrer ensemble pour surveiller la situation et veiller à ne pas laisser une évolution politique préoccupante entraîner une nouvelle flambée du conflit, notamment dans l'attente des élections prévues dans le pays l'an prochain.

La question de savoir comment collaborer pour prévenir la reprise des conflits sera indéniablement un thème central de l'examen, en 2015, du dispositif de consolidation de la paix. Pendant cet examen important, nous pourrons faire le bilan de nos progrès et envisager les moyens qui nous permettront d'améliorer notre approche de la consolidation de la paix. Le Royaume-Uni se félicite des consultations informelles en cours sur l'ampleur de cet examen, en particulier de l'accord général en train de se faire sur l'idée que l'examen doit revenir sur la vision originelle qui avait motivé la création de ce dispositif en 2005 et faire le point de l'évolution de la consolidation de la paix des Nations Unies au fil des 10 dernières années.

Pendant cette décennie, la consolidation de la paix au sein du système international a évolué. Les composantes clefs de la consolidation de la paix sont désormais intégrées dans les entités opérationnelles du Secrétariat et dans les organismes, fonds et programmes. La lacune – la « faille énorme » – perçue au sein de la communauté internationale en 2005 a été comblée par tout un arsenal d'entités multilatérales et régionales,

issues de la sphère du développement et de celles de la politique et de la sécurité.

Le Royaume-Uni estime que l'examen doit donc éviter d'adopter une perspective restreinte à la Commission de consolidation de la paix, au Fonds pour la consolidation de la paix et au Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Il ne doit pas se contenter de menus ajustements en marge du dispositif; il n'y a pas de vaches sacrées. Le Royaume-Uni pense qu'il est important de procéder à un examen complet et ambitieux qui permette d'analyser le dispositif à la lumière de notre volonté collective d'améliorer la capacité de l'ONU de soutenir les pays qui relèvent d'un conflit dans leur marche vers la paix.

M. Oyarzábal (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Rwanda du rôle de premier plan qu'il joue sur la question qui nous réunit, manifeste dans ses multiples initiatives et contributions au cours de ses deux présidences du Conseil de sécurité, en avril 2013 et ce mois-ci, avec la convocation de séances d'information du Conseil sur les rapports annuels de la Commission de consolidation de la paix, et sa coordination du processus visant à promouvoir la participation conjointe du Conseil et de la Commission à des sessions officieuses de suivi et d'établissement du bilan des progrès et problèmes rencontrés dans le cadre des interactions entre les deux organes.

Je voudrais en particulier remercier de leurs déclarations le Président de la Commission, l'Ambassadeur Antonio Patriota, du Brésil – et j'en profite pour le féliciter de la réussite de la session annuelle de la Commission de consolidation de la paix en juin –, ainsi que son prédécesseur, l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak, de la Croatie.

Comme l'ont souligné les cofacilitateurs dans leur rapport de juillet 2010 sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (S/2010/393 annexe), une réponse efficace de l'Organisation passe par l'élaboration d'une stratégie coordonnée à grande échelle, sur la base des priorités identifiées par les autorités locales, en définissant des objectifs et des délais concrets et réalisables. Le rapport souligne également que cette tâche nécessite la mise en place d'activités d'aide humanitaire, le rétablissement de l'état de droit, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques sécuritaires et judiciaires, la promotion d'un développement durable et une politique vigoureuse et démocratique de promotion, de protection et de respect des droits de l'homme. Il ne fait aucun doute que cela constitue un défi constant et toujours d'actualité.

Nous estimons qu'il est nécessaire d'appuyer une stratégie de consolidation de la paix après les conflits fondée sur trois éléments : premièrement, le principe de responsabilité nationale; deuxièmement, la coordination au niveau de l'ONU; et troisièmement, la complémentarité des organisations régionales. S'agissant des travaux de la Commission de consolidation de la paix à sa septième session, nous tenons à mettre en exergue le processus dirigé par le Rwanda en vue de renforcer l'interaction entre le Conseil et la Commission pour mettre à profit le rôle important que joue cette dernière dans le recensement, notamment, des risques potentiels et des lacunes au sein des processus de consolidation de la paix, le suivi du niveau d'attention et d'engagement des acteurs nationaux, régionaux et internationaux, la promotion de la cohérence et de l'harmonisation des politiques, activités et objectifs de l'ONU et des entités extérieures et l'appui à une transition réussie des missions des Nations Unies dans les pays inscrits à l'ordre du jour, ce qui est ensuite reflété dans les résolutions du Conseil.

Il reste indubitablement essentiel que les activités de maintien et de consolidation de la paix soient intégrées et cohérentes pour instaurer durablement la paix et la sécurité et prévenir toute reprise des conflits. Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de renforcer la complémentarité, ainsi que de rationaliser les activités socioéconomiques liées à la consolidation de la paix et d'attirer plus largement l'attention sur cette dimension, et en particulier le développement et la promotion du bien-être social, et non pas uniquement la réduction de la pauvreté, sans négliger les questions de défense et de protection des droits de l'homme et de renforcement de l'état de droit dans les pays qui sont à la fois inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil de sécurité.

Le rôle de la Commission de consolidation de la paix en matière de promotion et d'accompagnement est étroitement lié à ses fonctions de mobilisation de ressources et de création de partenariats. L'ONU est la mieux à même de mobiliser et d'utiliser de la façon la plus efficace les ressources financières, techniques et politiques destinées aux activités de consolidation de la paix, et pour mettre en place des accords et des liens stratégiques avec les acteurs régionaux et autres acteurs internationaux, en veillant à ce que tous les efforts déployés contribuent au renforcement des institutions

en fonction des politiques nationales. La collaboration des institutions financières internationales, en particulier avec les pays qui la sollicitent et en ont besoin, ne peut se fonder sur des modèles uniques ou des recettes imposées, en particulier si ces modèles et ces recettes continuent d'être imposés quand ils se sont manifestement soldés par un échec absolu dans d'autres pays et régions en termes de croissance économique et d'intégration sociale.

La question des partenariats et de la promotion de la cohérence m'amène à souligner, enfin, que le rôle des organisations régionales et sous-régionales, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, implique de renforcer les capacités des systèmes régionaux à l'appui des pays devant se relever et se reconstruire après un conflit. À cet égard, il me semble intéressant d'incorporer le modèle de coopération Sud-Sud, qui est fondé sur les principes de complémentarité et de solidarité. L'accent mis sur la coopération Sud-Sud pourrait également permettre de comprendre et d'orienter le rôle de la coopération régionale et sous-régionale, étant entendu que ce sont les principes de complémentarité et de solidarité qui doivent sous-tendre notre action, car nous avons pu constater, plus d'une fois, les répercussions de l'absence de sécurité et de la déstabilisation d'un pays sur la sécurité des pays voisins, elle aussi déstabilisée. Si une région est instable, nous ne pouvons guère attendre des pays qui la composent qu'ils puissent se renforcer et se développer.

Enfin, l'efficacité des activités économiques entreprises à la suite des conflits et la croissance économique, de même que l'amélioration de la qualité et de l'impact social des mesures et politiques de relèvement économique, reposent sur l'autonomisation des femmes et leur participation aux processus sur un pied d'égalité avec les hommes ainsi que sur leur accès à la sécurité et à la justice, comme le reconnaît la Commission dans son rapport (S/2014/67). Dans ce contexte, il importe que la Commission continue de développer sa coopération avec ONU-Femmes, car cela lui permet d'en tirer des enseignements et de sensibiliser davantage au rôle transformateur que jouent les femmes dans les sociétés se relevant d'un conflit, notamment dans le cadre des processus de réconciliation nationale en ce qui concerne la planification, l'établissement des priorités, l'élaboration et l'exécution des politiques, compte tenu que, si certaines expériences communes sont pertinentes dans tous les contextes, les démarches doivent être différenciées et spécifiquement adaptées en fonction de chaque contexte.

Pour terminer, l'Argentine, en sa qualité de membre du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix, entend participer activement au processus de préparation de l'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu en 2015, convaincue qu'il s'avèrera une occasion d'évaluer, entre autres, les progrès enregistrés dans les relations entre les deux organes et avec les divers organismes dotés de responsabilités opérationnelles au sein du système, mais aussi le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix dans la mobilisation de ressources, en vue de renforcer notre action en matière de consolidation de la paix.

Mme Lucas (Luxembourg) : Je remercie le Rwanda d'avoir organisé sous sa présidence cette séance d'information sur les activités de la Commission de consolidation de la paix. Je félicite le Représentant permanent de la Croatie, l'Ambassadeur Drobnjak, et son prédécesseur, l'Ambassadeur Vilović, de leur engagement à la tête de la Commission en 2013. Je salue le Représentant permanent du Brésil, l'Ambassadeur Patriota, pour son leadership de la Commission en général et de la formation Guinée-Bissau en particulier. Je saisis l'occasion pour exprimer toute ma gratitude à la Sous-Secrétaire générale, Judy Cheng-Hopkins, pour le travail qu'elle accomplit avec toute l'équipe du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

Le Luxembourg a travaillé activement au cours de l'année écoulée pour renforcer l'interaction entre la Commission et le Conseil de sécurité. S'il n'y a pas eu de progrès concernant la participation des présidents des formations pays aux consultations du Conseil, des arrangements pragmatiques ont été mis en place en vue de dépasser le stade de l'interaction formelle. Il convient à présent d'approfondir ces échanges, de s'engager sur le fond, de discuter de sujets tels que les causes profondes des conflits, notamment leurs causes socioéconomiques, ou les risques de rechute dans un conflit.

Les pays qui sont à l'ordre du jour de la Commission, en particulier ceux de l'Afrique de l'Ouest, doivent faire face à des crises complexes et enchevêtrées. Les risques de conflit sont souvent exacerbés par la dimension politique ou par la faiblesse ou l'absence des institutions de l'État. Nous ne pouvons pas ignorer les réalités de l'économie politique d'un pays, les causes profondes des conflits, les risques que représentent la corruption, une gouvernance qui n'est pas favorable au développement, l'exclusion politique, économique

ou sociale, les violations des droits de l'homme, la criminalité transnationale organisée ou encore les cultures politiques dans lesquelles le vainqueur rafle la mise. Négliger ces causes profondes, c'est risquer une résurgence du conflit et de la violence. Nous avons pu en faire le constat douloureux en Guinée-Bissau en 2012, ainsi qu'en République centrafricaine et au Soudan du Sud en 2013 et 2014.

Pour tirer les leçons des erreurs du passé, le Secrétariat a pris des initiatives importantes telles que l'initiative « Les droits avant tout ». Nous devons aussi savoir remettre en question certaines de nos approches en relation avec la consolidation de la paix et le renforcement des États. Je pense par exemple à l'approche du principe de l'appropriation nationale. Une consolidation de la paix durable exige la mise en place de processus et de règlements politiques sans exclusive, d'institutions nationales compétentes et redevables, afin de négocier et de mettre en œuvre un nouveau contrat social. C'est une entreprise qui peut durer plus d'une génération. Le soutien et le partenariat de la communauté internationale sont, partant, nécessaires dans le long terme. Nous saluons à cet égard les efforts réalisés par les États fragiles réunis au sein du Groupe g7+, et la conclusion d'accords nationaux dans le cadre du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles.

L'État et le gouvernement ont des responsabilités fondamentales envers leur population. En s'acquittant de ses fonctions régaliennes, l'État maintient sa légitimité. L'État doit assumer ses responsabilités en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, d'état de droit, de prestation de services publics au bénéfice des citoyens.

Dans les situations d'après-conflit, les processus de consolidation de la paix doivent n'exclure personne et aspirer à refléter un véritable consensus national. C'est en appuyant la mise en place de partenariats sans exclusive au niveau national que la Commission de consolidation de la paix peut véritablement faire la différence, surtout pour conforter la participation intégrale des femmes, des jeunes et d'autres groupes trop souvent exclus.

En 2013, la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix, que j'ai l'honneur de présider, a entamé sa troisième année d'activités. Les efforts de la Commission de consolidation de la paix en Guinée ont été concentrés sur l'appui à l'organisation des élections législatives, qui ont eu lieu le 28 septembre, au terme d'un dialogue politique sans exclusive, facilité par l'ONU. Il importe désormais de consolider ces acquis et de permettre à la population guinéenne de bénéficier pleinement des dividendes de la paix et de la démocratie.

Je voudrais conclure en tournant mon regard vers l'année prochaine. En 2015, le dispositif de consolidation de la paix établi en 2005 sera examiné en profondeur. Cet examen devra reconnaître à sa juste valeur le potentiel de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe consultatif et en tant qu'accompagnatrice des pays sortant d'un conflit. L'examen devra se baser sur les enseignements appris par la Commission, mais également par le Secrétariat et l'ensemble du système des Nations Unies, pour rendre notre appui au relèvement des États et des sociétés au lendemain d'un conflit plus stratégique et durable.

Le Luxembourg est prêt à contribuer à cet exercice délicat mais indispensable pour renforcer l'action de l'ONU en appui à la consolidation de la paix.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la délégation rwandaise d'avoir convoqué cette séance d'information. Nous savons gré également au Président en exercice de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Antonio Patriota, Représentant permanent du Brésil, ainsi qu'à son prédécesseur, l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak, Représentant permanent de la Croatie, des exposés détaillés qu'ils nous ont présentés aujourd'hui. Nous nous félicitons en outre du rapport de la Commission de consolidation de la paix (S/2014/67) du 29 janvier dernier. Cette séance, ainsi que le dialogue interactif que nous aurons cet après-midi, constituent des étapes importantes en vue du prochain examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies prévu en 2015, conformément à la résolution 1645 (2005). Nous profitons de l'occasion pour saluer la tenue, le 23 juin, de la première session annuelle de la Commission.

Le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa septième session décrit les progrès accomplis et les défis qui subsistent, ainsi que la contribution qu'apporte la Commission dans divers domaines relatifs à la consolidation de la paix. Les reculs enregistrés en République centrafricaine et en Guinée-Bissau au cours de la période considérée dans le rapport montrent la nécessité de poursuivre l'accompagnement fourni par la Commission et de maintenir l'attention de la communauté internationale sur les situations d'après-conflit. En revanche, les évolutions intervenues en Sierra Leone et au Burundi ainsi que l'appui de la Commission ont eu des effets positifs, et traduisent la

capacité de cette dernière de s'adapter à des scénarios et des besoins changeants. Elle va continuer de jouer un rôle important dans les processus à venir.

La consolidation de la paix est un processus complexe et difficile qui nécessite une attention permanente jusqu'à ce que la stabilité soit atteinte, comme en témoignent les cas que je viens de mentionner. Cet effort requiert en outre l'engagement des autorités nationales et l'appui constant de la communauté internationale. Cela doit nous pousser à envisager tout processus de consolidation de la paix comme un processus multidimensionnel, spécifique et singulier, au sein duquel l'état de droit et l'existence de processus sans exclusive en vue de la réconciliation nationale, entre autres, doivent être des composantes fondamentales.

Pour garantir la cohérence indispensable à ces efforts, nous soulignons à quel point il importe de maintenir une communication et un dialogue soutenus et fluides entre la Commission, les hauts responsables de l'ONU et les entités présentes sur le terrain, ainsi qu'entre les différentes formations pays. Échanger les vues et les objectifs, partager les expériences et tirer les enseignements des succès et des échecs rencontrés doivent contribuer à une plus grande logique et à une plus grande cohésion des politiques que l'on cherche à mettre en œuvre. À cet égard, nous soulignons l'importance pour les présidents des différentes formations d'organiser des réunions avec les délégations concernées avant les visites qu'ils effectuent sur le terrain.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, nous reconnaissons la capacité de la Commission d'élargir la base des donateurs et de garantir leur participation, de même que la possibilité qu'offrent les plateformes de mobilisation des ressources de promouvoir et d'étayer les divers processus de réforme en matière de consolidation de la paix.

Nous saluons les efforts déployés pour coopérer avec les institutions financières internationales et les banques régionales de développement. Nous appelons à continuer de rechercher les mécanismes possibles pour associer le secteur privé à ces activités. Comme le reconnaît le rapport, tout effort de consolidation de la paix doit prendre en compte l'égalité des sexes dans l'ensemble de ses activités. L'inclusion systématique des femmes favorise les processus politiques, la cohésion sociale et le relèvement économique à long terme, d'où l'importance de leur participation pleine et effective aux processus politiques et de planification après un conflit et la nécessité de comprendre et de prendre en compte leurs besoins spécifiques. Nous insistons sur l'importance de maintenir un contact permanent avec les mécanismes nationaux ou les groupes et/ou les organisations non gouvernementales présents dans le pays. De même, nous appelons à tirer pleinement parti des 15 % du Fonds pour la consolidation de la paix alloués aux projets visant à répondre aux besoins des femmes et à garantir leur autonomisation.

Concernant les travaux du Conseil, nous considérons qu'ils sont intrinsèquement liés à ceux de la Commission. C'est pourquoi les mandats adoptés par le Conseil doivent inclure dès le départ des tâches de consolidation de la paix qui prennent en compte les intérêts locaux et le principe d'appropriation nationale.

Nous appelons donc à renforcer la pratique consistant à inviter les présidents des formations pays à prendre part aux discussions lorsque l'ordre du jour du Conseil porte sur les pays dont ils s'occupent, et à envisager d'améliorer les mécanismes qui permettent de connaître leurs points de vue lorsque sont débattus les mandats correspondants. L'objectif sous-jacent est que le Conseil puisse mettre à profit l'expertise et l'expérience de la Commission en tant qu'organe intergouvernemental consultatif. La consolidation de la paix fait partie intégrante du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous invitons donc à reconnaître cette complémentarité et à développer les occasions d'échanges entre les deux organes.

M. Dunn (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Je remercie également l'Ambassadeur Drobnjak et l'Ambassadeur Patriota de leurs exposés. Je tiens aussi à remercier la Mission permanente de la Croatie de son travail à la tête de la septième session du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.

La consolidation de la paix est une tâche critique, qui n'a rien d'aisée. Comme l'Ambassadeur Patriota nous l'a rappelé, les récents événements au Soudan du Sud et en République centrafricaine sont des exemples criants de la rapidité avec laquelle les pays peuvent retomber dans le conflit. Toutefois, dans d'autres pays, certains avec l'appui de la Commission de la consolidation, il y a eu des progrès.

Nous partageons l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la Commission de consolidation de la paix doit se concentrer sur ses trois fonctions principales : sensibilisation et suivi actif, mobilisation des ressources

et renforcement de la cohérence. La Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle vital pour recenser les risques et les lacunes en matière de consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour, mobiliser les ressources et coordonner l'action des donateurs, associer activement la société civile et les femmes en tant que partenaires égaux, et faire en sorte que les pays susceptibles de retomber dans le conflit continuent de bénéficier de l'attention internationale. Je voudrais formuler quelques observations précises qui mettent en lumière l'impact qu'a eu la Commission de consolidation de la paix au fil des ans.

Premièrement, nous sommes très satisfaits de voir que les relations se sont renforcées entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Les séances d'information fournies par les présidents des formations pays, notamment sur le Libéria, le Burundi, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone, nous ont permis d'obtenir des informations précieuses et ont contribué à maintenir l'attention internationale sur les problèmes politiques et socioéconomiques que continuent de rencontrer chacun de ces pays. Nous savons que garder un œil attentif sur les pays qui sortent d'un conflit mais ne font plus la une des journaux est indispensable pour que la paix s'enracine et donne des fruits. Cela reste une fonction essentielle de la Commission.

Deuxièmement, nous voyons un lien clair entre activités de maintien de la paix et activités de consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité a confirmé la nécessité de la cohésion des efforts de maintien et de consolidation de la paix dans sa résolution 2086 (2013), qui reconnaît que les soldats de la paix contribuent aux premiers efforts de consolidation de la paix. Durant l'année écoulée, nous avons traduit cette notion en actes en créant deux opérations multidimensionnelles de maintien de la paix, au Mali et en République centrafricaine. Toutes deux ont pour mandat d'appuyer les efforts de consolidation de la paix, y compris le renforcement du secteur de la sécurité et de l'état de droit. De même, d'autres missions jouent un rôle de consolidation de la paix important, comme par exemple celles déployées en Haïti, au Libéria et en Côte d'Ivoire. L'attention portée à ces efforts va aller en s'accroissant au fur et à mesure que ces missions se retirent et veillent à ce que le passage de relais au pays hôte et la prise en main par celui-ci se fassent de façon efficace et sans heurt.

Troisièmement, la Commission de consolidation de la paix joue bien entendu un rôle de tremplin à l'appui des efforts de la communauté internationale pour instaurer durablement la paix. Au Burundi, la Commission a encouragé la responsabilité mutuelle entre les donateurs et le Gouvernement burundais. Elle a suivi de très près le climat politique à l'approche des élections nationales, notamment en organisant des réunions régulières pour débattre d'une stratégie unifiée pour l'avenir. Les États-Unis espèrent vivement que la Commission de consolidation de la paix poursuivra son action au Burundi alors que le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi s'apprête à fermer. Nous nous félicitons de la coopération étroite mise en place entre la Commission et la mission d'observation électorale mandatée par le Conseil de sécurité.

En République centrafricaine, le fait que la Commission se soit ressaisie du dossier a permis d'identifier les lacunes dans l'action menée par la communauté internationale en réponse à la situation, contribuant ainsi à fournir un appui décisif au Gouvernement de ce pays qui se trouvait en grande difficulté.

Naturellement, rien de tout cela n'est efficace si le pays concerné n'est pas attaché à la consolidation de la paix. La Commission de consolidation est la plus efficace lorsqu'elle appuie la mise en œuvre de plans de consolidation de la paix et de développement dont les pays intéressés ont la maîtrise. Le plan de transition post-électorale en Guinée-Bissau en est la preuve.

Cet accent mis sur l'adhésion nationale et la prise en main par les pays des efforts de consolidation de la paix doit s'accompagner d'une action de bonne foi de la part des gouvernements. Le mois dernier, la première session annuelle de la Commission de consolidation de la paix a été axée sur la mobilisation des ressources. Tandis que la communauté internationale s'emploie à trouver des moyens novateurs d'élargir l'assiette fiscale et de renforcer les capacités des gouvernements en situation d'après-conflit, il est fondamental que ces mêmes gouvernements soient transparents quant à la manière dont ils dépensent les fonds et que ces fonds aillent aux priorités nationales qui ont été définies en matière de consolidation de la paix et de renforcement des institutions publiques.

Il nous plaît également de constater que la Commission de consolidation de la paix poursuit ses efforts de réforme, visant notamment à instaurer des partenariats plus solides entre les institutions financières et le Fonds pour la consolidation de la paix,

qui s'est avéré un outil souple et incitatif pour répondre aux besoins immédiats des pays en crise.

Enfin, les États-Unis estiment comme d'autres que nous devrions mettre à profit le plus possible le prochain examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies en 2015. Nous devons être clairs et francs quant à la manière de faire en sorte qu'il soit le plus efficace possible. Les États-Unis participent avec enthousiasme à ce processus d'examen et attendent avec intérêt de connaître les vues de ceux qui ont le plus contribué à cet effort à ce jour, notamment les personnes qui ont présenté des exposés ce matin et certains des membres du Conseil.

M. Bertoux (France) : Je remercie l'actuel Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur du Brésil, ainsi que son prédécesseur, l'Ambassadeur de Croatie, pour leurs exposés.

Au coeur de l'action des Nations Unies, la consolidation de la paix reste un défi qui mérite toute l'attention de la communauté internationale. Les crises récentes en République centrafricaine ou au Soudan du Sud sont venues nous rappeler l'importance d'un engagement continu de tous en faveur des États en situation de post-conflit. Nous saluons donc l'initiative de la présidence du Conseil d'avoir organisé ce débat qui nous donne l'occasion d'examiner ce sujet et en particulier les actions de la Commission de consolidation de la paix.

L'ONU offre à la fois une chance et un cadre pour agir de façon coordonnée en faveur de la consolidation de la paix. La coordination de tous les acteurs qui contribuent à la consolidation de la paix est en effet cruciale. La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix peuvent jouer un rôle très utile pour accompagner les actions sur le terrain, par exemple en agissant en synergie avec les acteurs internationaux présents sur place. À cet égard, nous saluons la mise en place de pôles justice/police au Libéria, financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et soutenus par la Mission des Nations Unies au Libéria, un exemple de coopération réussie entre acteurs des Nations Unies. En Guinée, la Commission de consolidation de la paix a également permis une coordination efficace entre acteurs internationaux, en particulier avec les organisations financières.

En outre, afin d'éviter les duplications et de préparer les stratégies de sortie, il faut réussir le passage de témoin entre les différents acteurs. La transition a été efficace en Sierra Leone, où le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix a été récemment fermé, témoignant ainsi des avancées réalisées depuis la guerre civile. Par ailleurs, dans ces processus complexes de consolidation de la paix, il est nécessaire de veiller à renforcer l'articulation entre le Représentant spécial du Secrétaire général, qui s'appuie sur les moyens apportés par les opérations de maintien de la paix, et les équipes pays des organismes des Nations Unies, menées par le Résident coordinateur.

Enfin, il est essentiel de procéder par étapes de manière à faire intervenir les acteurs concernés au moment où ils peuvent jouer le rôle le plus adapté. Afin de répondre aux nombreux défis posés dans des régions ou États où les structures étatiques ont souvent quasiment disparu, les opérations de maintien de la paix jouent souvent un rôle décisif pour poser les bases de la consolidation de la paix. Toutefois, il est nécessaire que la mise en place de ces opérations réponde à une logique séquencée, sans prétendre accomplir en un an une multitude de tâches. C'est dans cet esprit que le Conseil de sécurité a élaboré le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Les processus de consolidation de la paix ne peuvent aboutir sans que les priorités suivantes soient respectées.

La consolidation de la paix suppose d'abord la mise en place de processus inclusifs, en particulier d'un dialogue national. Il est essentiel que toutes les parties prenantes acceptent ce processus et y participent pleinement. Au Burundi, il est important que la communauté internationale continue à travailler avec le Gouvernement afin de faire en sorte d'encourager un dialogue ouvert et le développement d'un environnement propice à la tenue d'élections crédibles et justes en 2015.

Travailler à la consolidation de la paix après un conflit doit aussi passer par une inclusion de tous les secteurs de la société. Nous soutenons avec la plus grande constance la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que la recommandation du rapport du Secrétaire général visant à assurer une participation pleine et entière des femmes dans l'ensemble des processus de consolidation de la paix. De ce point de vue, la présence de Mme Samba-Panza à la tête du Gouvernement de transition en République centrafricaine est un symbole fort.

Ensuite, pour une stabilisation durable, il est important de travailler sur la question de la justice et celle de la lutte contre l'impunité, qui sont des vecteurs essentiels de toute réconciliation. Les gouvernements nationaux ont évidemment la responsabilité première de poursuivre et de punir les responsables des atrocités. Toutefois, s'ils manquent à leurs responsabilités ou s'il n'en ont pas les moyens, la Cour pénale internationale doit pouvoir jouer tout son rôle. En République centrafricaine, au Mali ou en République démocratique du Congo, la Cour est déjà saisie.

Enfin, il est indispensable d'engager un travail de long terme pour reconstruire des institutions, et permettre la mobilisation de ressources durables : ce thème a été abordé de façon tout à fait pertinente à la session annuelle de la Commission de consolidation de la paix en juin dernier. La mobilisation des ressources est en effet cruciale. En République centrafricaine, parallèlement à l'effort sécuritaire, il est important d'agir dès à présent pour permettre la remise en route de l'État centrafricain, et lui redonner les attributs d'un État de droit. Pour ces projets, des moyens sont nécessaires. La communauté internationale doit continuer à se mobiliser à cet égard.

L'examen du dispositif de la Commission de consolidation de la paix en 2015 donnera l'occasion d'aller plus loin en matière de coordination. Il faut que la Commission continue de jouer son rôle de « catalyseur de bonnes volontés » et qu'elle continue à améliorer son impact sur le terrain. Il faut poursuivre cet effort engagé depuis la révision de 2010 afin d'améliorer la lisibilité de son action, par exemple en poursuivant les efforts qui consistent à lier les actions de la Commission de consolidation de la paix à celles du Fonds pour la consolidation de la paix. Il est également nécessaire de poursuivre les contacts engagés avec les institutions financières internationales. Nous devons saisir l'occasion de cet examen pour continuer à améliorer le fonctionnement de la Commission de consolidation de la paix, notamment en la rendant plus flexible et plus réactive. À cet égard, le développement de relations étroites avec le Conseil de sécurité s'est révélé utile, comme en témoigne par exemple l'interaction du Conseil de sécurité avec les différentes présidences des formations pays de la Commission de consolidation de la paix.

En conclusion, je tiens à saluer la mobilisation des très nombreux acteurs qui œuvrent au quotidien à la consolidation de la paix. Nous les encourageons à améliorer encore leur coopération. C'est de cette manière que nous pourrons améliorer tous ensemble la cohérence de l'action internationale en matière de consolidation de la paix.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous adressons tous nos remerciements au Rwanda pour l'organisation de la présente séance consacrée aux questions relatives à la consolidation de la paix. Nous savons également gré à l'ancien Président et au Président actuel de la Commission de consolidation de la paix, les Ambassadeurs Drobnjak et Patriota, de leurs exposés instructifs et de leur adroite direction de la Commission.

Il est clair que la prévention ou la cessation rapide d'un conflit armé est la façon la plus efficace de mettre en place les conditions d'un retour durable de la paix et de la sécurité. Un rôle déterminant revient, dans la consolidation des résultats de ce processus, à l'appui à la consolidation de la paix, qui doit être fourni en temps opportun et en quantité suffisante et être axé sur les tâches prioritaires directement liées aux causes profondes du conflit. Ce constat, qui a été réitéré aujourd'hui, revêt une actualité particulière à la lumière des événements survenus récemment dans différentes régions du monde, et en particulier des nouvelles vagues d'instabilité qui secouent plusieurs pays du continent africain.

L'ONU s'est vu donner un rôle central dans le domaine de la consolidation de la paix. À cet égard, nous saluons le travail effectué par les missions de maintien de la paix, les bureaux de consolidation de la paix, les formations pays de la Commission de consolidation de la paix, les fonds et programmes des Nations Unies, et les organisations régionales. Nous notons, en outre, que la coopération internationale dans ce domaine demeure fragmentaire. Il faut veiller à répartir les tâches de façon beaucoup plus nette au sein des structures concernées afin qu'elles puissent travailler strictement dans les limites de leur mandat et des cadres normatifs établis.

La Fédération de Russie appuie l'action qu'effectue la Commission de consolidation de la paix pour renforcer l'efficacité et la coordination des efforts internationaux déployés, en matière d'assistance aux États sortant d'un conflit, dans le cadre du système des Nations Unies et des institutions financières internationales. Cela doit se faire dans un strict respect des prérogatives de chacune des entités principales de l'Organisation, à commencer par le Conseil de sécurité,

et en conformité avec la Charte des Nations Unies et le principe de la souveraineté des États.

Depuis les premiers temps de sa création, la Commission de consolidation de la paix a acquis une expérience considérable dans la coopération avec les gouvernements nationaux, des succès ont été enregistrés, et nous sommes convaincus que le mandat actuel de la Commission et sa composition intergouvernementale unique en son genre ainsi que sa structure sont pleinement adaptés au rôle qu'elle joue en sa qualité d'organe clef de coordination de l'appui en matière de consolidation de la paix. Citons, au nombre des multiples exemples positifs, la stabilisation de la situation en Sierra Leone, au Libéria et au Burundi. Nous devons faire fond sur ces succès, notamment en concentrant nos efforts sur des domaines prioritaires comme la réforme en cours du secteur de la sécurité, un développement socioéconomique viable et la lutte contre la pauvreté et le chômage. Les fonds et programmes des Nations Unies ont un rôle particulièrement important à jouer à cet égard.

Parallèlement, les expériences négatives, telles que la Guinée-Bissau et la République centrafricaine, nous contraignent à analyser de manière approfondie les goulets d'étranglement existant dans les efforts de consolidation de la paix. La mise au point d'une stratégie équilibrée requiert la définition de priorités claires, mettant l'accent sur l'apport d'une assistance aux fins du règlement des problèmes les plus critiques tout en tenant compte des spécificités de chaque situation de lendemain de conflit, en évitant bien entendu de gaspiller des ressources qui sont rares sur ce qui pourrait sembler, au premier abord, les plus nobles objectifs.

Cela dit, les mécanismes et les méthodes de travail de la Commission exigent d'être de nouveaux adaptés, développés et rationalisés. Il y a beaucoup à faire pour optimiser et améliorer l'impact concret de ce travail sur le terrain, notamment par le biais d'une coordination plus étroite avec le Fonds pour la consolidation de la paix. À cet égard, nous nous félicitons de la première session annuelle de la Commission de consolidation de la paix de juin dernier, qui a été consacrée à la question de la mobilisation des ressources. Nous espérons que cette manifestation permettra d'apporter une plus-value notable au renforcement de la coopération entre tous les participants au processus de consolidation de la paix et de faciliter à l'avenir un dialogue ouvert et de francs échanges de vues sur le large éventail de questions liées au relèvement des pays après un conflit. Nous partons du principe que ce type de réunion devrait être organisé sur une base régulière.

L'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2015 visera à améliorer le fonctionnement de la Commission, à en renforcer l'impact concret et à en consolider le rôle de structure centrale de la consolidation de la paix. Une attention prioritaire doit être axée avant tout sur le travail de ses différentes composantes : la Commission, le Fonds et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Il importera également d'envisager les capacités fonctionnelles de ces composantes relativement nouvelles ainsi que leur interaction avec le système des Nations Unies, à commencer par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Il sera important d'analyser les enseignements tirés, notamment les succès et les déceptions, en s'appuyant sur les exemples concrets des différents pays. Cette démarche ciblée nous permettra d'élaborer des recommandations concrètes et réalisables en vue de perfectionner le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que tout appui de la communauté internationale à la consolidation de la paix doit être apporté avec le consentement du gouvernement des pays et en tenant compte des spécificités de leurs pays respectifs. Pour réussir, tout processus de consolidation de la paix après un conflit doit être fondé sur la responsabilisation nationale ainsi que sur des efforts d'amélioration des capacités institutionnelles des pays concernés par le processus de consolidation de la paix et par la mise au point de stratégies de consolidation de la paix, et ce dès les premières étapes de la reconstruction après le conflit. La Russie joue un rôle actif dans les efforts internationaux en matière de consolidation de la paix et de relèvement des pays et régions ayant traversé un conflit armé. Nous entendons continuer à accroître notre contribution nationale en la matière conformément aux efforts internationaux et avec la participation active de tous nos partenaires.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier les Ambassadeurs Drobnjak et Patriota de leurs exposés d'information.

L'an passé, la Commission de consolidation de la paix a activement appliqué le mandat de l'Assemblée générale et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et elle a beaucoup fait pour aider les pays sortant d'un conflit à consolider la paix et à faire progresser leurs

programmes de reconstruction et de développement. En mars dernier, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone a achevé de remplir son mandat sans heurts, donnant ainsi l'exemple du succès en matière de consolidation de la paix.

La consolidation de la paix est une tâche longue, complexe et ardue. Au long d'années de pratique, la Commission de consolidation de la paix a accumulé une somme considérable de précieuses expériences. Mais elle s'est aussi heurtée à de multiples difficultés, notamment l'insuffisance de la réponse aux causes fondamentales des conflits et la nécessité de renforcer la coordination et la coopération entre les parties. Selon la Chine, afin de consolider les activités de consolidation de la paix après les conflits, les diverses parties doivent faire des efforts supplémentaires dans les quatre domaines suivants.

Premièrement, il faut respecter l'appropriation par les pays concernés. Les pays sortant d'un conflit portent la responsabilité première de la consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix et la communauté internationale doivent respecter pleinement la volonté des gouvernements et des peuples concernés et fournir une assistance en fonction de la situation du pays et des priorités déterminées par le pays lui-même.

Deuxièmement, nous devons nous préoccuper de résoudre les causes du conflit, parmi lesquelles l'absence de développement. La communauté internationale doit avoir pour souci premier d'aider les pays sortant d'un conflit à mener à bien le redressement économique et la reconstruction aussi tôt que possible pour que la population puisse bénéficier rapidement du dividende de la paix. Cela peut aussi contribuer à la réconciliation politique et à la stabilisation de la situation sécuritaire, assurer un solide fondement politique au processus de paix et éviter la reprise du conflit.

Troisièmement, il est nécessaire de mettre l'accent sur le renforcement des capacités dans les pays concernés – il vaut mieux apprendre à pêcher que faire don d'un poisson –, donner priorité au développement et utiliser les ressources humaines des pays concernés.

Quatrièmement, nous devons renforcer la coopération et la coordination entre les institutions afin de générer une synergie. La Commission de consolidation de la paix doit renforcer sa coopération avec les principaux organismes des Nations Unies, comme le Conseil de sécurité, et les autres institutions spécialisées, les institutions financières internationales et les organisations régionales afin d'élaborer une stratégie complète de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de promotion du développement économique et social. Elle devrait aussi exploiter pleinement les avantages comparatifs des diverses institutions et organisations et offrir une assistance de meilleure qualité aux efforts de ces pays en matière de consolidation de la paix.

La Chine attache une grande importance aux activités de consolidation de la paix des Nations Unies et a toujours soutenu les activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous soutenons activement la Commission de consolidation de la paix s'agissant de jouer un rôle accru dans les activités des pays sortant d'un conflit en matière de consolidation de la paix. Avec le reste de la communauté internationale, nous continuerons d'apporter une contribution positive à l'assistance aux pays sortant d'un conflit pour parvenir à une paix et un développement durables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais faire maintenant une déclaration en ma qualité de représentant du Rwanda.

Je voudrais remercier l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak, Représentant permanent de la Croatie et ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, de nous avoir présenté le rapport de la Commission sur les travaux de sa septième session (S/2014/67). Nous nous associons aux autres pays pour relever avec satisfaction la qualité du rapport, qui présente une analyse approfondie des progrès faits jusqu'ici dans l'application des recommandations de l'examen de 2010, aussi bien que des défis que la Commission continue à affronter d'ici l'examen de 2015. Je remercie aussi l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, Représentant permanent du Brésil et Président en exercice de la Commission de consolidation de la paix, de sa déclaration et des qualités de dirigeant dont il fait la preuve à la tête de la Commission. Je saisis aussi cette occasion de saluer, à travers lui, les présidents des cinq formations de pays pour leur dynamisme et leurs activités de plaidoyer au service des pays qui figurent à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Je ne saurais omettre de rendre hommage à notre amie et chère collègue Judy Cheng-Hopkins, Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, pour ses remarquables accomplissements au cours des cinq dernières années,

ainsi que pour sa passion pour notre continent africain, ainsi qu'à sa précieuse équipe.

Dans le précédent exposé sur la consolidation de la paix après les conflits, prononcé en mars sous la présidence du Luxembourg (voir S/PV.7143), le Vice-Secrétaire général Jan Eliasson a rappelé que la Commission de consolidation de la paix était un organe subsidiaire du Conseil de sécurité et ne pouvait s'avérer extrêmement utile que si le Conseil de sécurité lui conférait l'autonomie et utilisait son potentiel. À cet égard, le Rwanda estime que le Conseil de sécurité peut bénéficier davantage de la fonction consultative de la Commission de consolidation de la paix du fait non seulement de la structure unique de sa composition, mais aussi de sa perspective plus large sur l'issue des conflits. Le Conseil se souvient peut-être que, durant notre première présidence du Conseil de sécurité, en avril 2013, le Rwanda avait organisé une séance d'information sur la consolidation de la paix après les conflits (voir S/PV.6954), qu'avait suivi un dialogue interactif informel avec les présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix et avec les pays figurant à l'ordre du jour de la Commission. Le dialogue avait pour objectif d'échanger des vues sur la manière de renforcer le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix, l'engagement du Conseil de sécurité et les modes d'interaction entre les deux organes. Comme il est indiqué dans le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa septième session, le Rwanda a été désigné par le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix en tant que coordinateur d'un processus visant à confier au Conseil de sécurité et à la Commission de consolidation de la paix le soin d'agir conjointement aux fins d'effectuer le suivi informel et de tirer le bilan des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la gestion des interactions entre les deux organes. Nous avons tenu à ce sujet des réunions trimestrielles depuis juin 2013. Cet après-midi, nous organiserons le deuxième dialogue interactif informel pour réfléchir sur les progrès de notre interaction et pour faire face à l'un des problèmes critiques en matière de renforcement de la paix, comme nous l'ont rappelé les situations en République centrafricaine et au Soudan du Sud, à savoir la reprise du conflit.

Le Rwanda donne sans réserve son aval aux trois éléments présentés par le Président de la Commission de consolidation de la paix en vue de renforcer nos efforts collectifs pour prévenir une reprise du conflit. Nous sommes convaincus, en particulier, que les trois ingrédients d'une paix durable, comme le Président de la Commission de consolidation de la paix les a appelés, sont solidaires. Sans engagement politique national, il ne peut y avoir de leadership national, et sans leadership national il ne peut y avoir d'appropriation nationale. C'est pourquoi nous croyons que la reprise des conflits sur le continent africain est principalement une conséquence directe de l'absence de leadership, de renforcement des institutions, de dialogue inclusif, de réconciliation authentique et de bonne gouvernance.

En outre, le Rwanda est d'avis que la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves est indispensable dans toute société qui, à l'issue d'un conflit, tient à consolider la paix et éviter une reprise du conflit. L'impunité banalise la violence et prépare la voie aux atrocités de masse.

Néanmoins, pour être efficace, la lutte contre l'impunité doit être adaptée aux réalités historiques et culturelles du pays concerné. En effet, dans de nombreuses sociétés sortant d'un conflit, la justice traditionnelle peut, dans certains cas, ne pas convenir car elle met de côté le volet réconciliation de la justice. C'est pourquoi le Rwanda considère que, dans les pays sortant d'un conflit, la justice transitionnelle et les mécanismes de « Vérité et réconciliation » seraient de meilleurs moyens de rendre la justice au niveau individuel, tout en assurant la réconciliation au niveau collectif.

Le Rwanda se félicite de la tenue de la première session annuelle de la Commission à l'occasion de la Journée de la consolidation de la paix, le 23 juin 2014, dans laquelle ont été examinées, entre autres, la mobilisation des ressources nationales et la création de revenus. Il s'agit en effet d'une question d'importance critique pour les pays sortant d'un conflit, car nous avons toujours pensé que l'Afrique et les autres pays en développement devaient prendre en main leurs propres destinées, en parvenant à ne plus dépendre de l'aide internationale. Toutefois, si notre destin nous appartient, nous devons le mériter et y travailler. À cet égard, nous espérons qu'il sera donné suite aux recommandations proposées à la première session annuelle de la Commission de consolidation de la paix, notamment celles qui portent sur la transparence et la responsabilité ainsi que les flux financiers illicites. Nous considérons en outre que la Commission pour la consolidation de la paix, dans le cadre de l'appui qu'elle apporte aux pays inscrits à son ordre du jour, doit aussi jouer un rôle dans la mobilisation et l'engagement régionaux. À cet égard, la

fonction consultative de la Commission doit également avoir pour but d'assurer une plus grande cohérence au niveau régional en établissant des liens avec les pays de la région, les communautés économiques régionales et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Je remercie ici en particulier les Présidents des formations pays, qui ont intégré la dimension régionale à leurs efforts.

Pour terminer, je rappelle une nouvelle fois à mes collègues que j'organiserai cet après-midi un dialogue interactif informel entre les membres du Conseil, les membres du groupe des présidents de la Commission de consolidation de la paix et les représentants des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, pour que nous procédions à une réflexion sur l'évolution de la situation depuis le dialogue tenu le 26 avril 2013, en vue d'exploiter tout le potentiel du rôle consultatif joué par la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil dans diverses situations concernant des pays ainsi que dans les domaines de politique générale. Je compte sur la participation de tous les membres.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.